



**MARCHEPRIME**  
Une ville au cœur

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 25  
présents : 19  
votants : 25

Envoyé en préfecture le 30/01/2023  
Reçu en préfecture le 30/01/2023  
Publié le 30.01.2023  
ID : 033-213305550-20230126-DEL2023\_10-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JANVIER 2023**

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 26 janvier à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 20 janvier 2023 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

**PRÉSENTS :** M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, M. BARGACH, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme BARQ SAAVEDRA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, M. COURTIN, M. CARDOSO, Mme SALHI, Mme MARTIN, M. GUICHENEY, M. MAILLARD.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme BRETTEZ a donné procuration à Mme BATS  
Mme PIRES a donné procuration à Mme RUIZ  
Mme JAULARD a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE  
M. VANIGLIA a donné procuration à M. ROYER  
Mme FARGE a donné procuration à M. FLEURY  
Mme BERTOSSI a donné procuration à M. RECAPET

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** Mme RUIZ.

**Délibération n°2023-10 : Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.**

Monsieur le Maire expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22 ;  
Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal du 18 juin 2020 et compte-tenu du fait qu'il doit en informer le Conseil municipal ;

Considérant que Monsieur le Maire a été amené à prendre les décisions municipales, qui se trouvent sur le site internet de la ville dans leur intégralité, pour les objets ci-après :

DM2022-49	09/12/2022	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LE PROJET CULTUREL DE LA CARAVELLE 2022-2023.
DM2022-50	"	DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LE FESTIVAL BAZAR DES MOMES 2023.
DM2022-51	"	MARCHE AVEC LA SOCIETE MICROBIB POUR LA MAINTENANCE DU LOGICIEL DE LA BIBLIOTHEQUE - 426 EUROS TTC/AN.
DM2022-52	13/12/2022	CONVENTION DE LOCATION TEMPORAIRE ET PRECAIRE LOGEMENT SITUE 4 PLACE DES CATALPAS DU 01/01 AU 31/12/2023.
DM2023-01	03/01/2023	CONVENTION DE RENOUVELLEMENT AVEC LA SOCIETE REGIE EDITIONS - MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE.
DM2023-02	"	CONVENTION AVEC LA STE EURL STEPHANIE MONTEIL - AGRANDISSEMENT DU HALL DE L'ESPACE CULTUREL LA CARAVELLE.
DM2023-03	11/01/2023	MARCHE AVEC LA COMPAGNIE LES PORTES QUI CLAQUENT D'UN MONTANT DE 900 EUROS TTC - SPECTACLE « HORLA(s) » DANS LE CADRE DES NUITS DE LA LECTURE A LA BIBLIOTHEQUE.
DM2023-04	"	MARCHE AVEC LA SOCIETE SOPEGA TP- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DANIEL DIGNEAUX - 431 720,80 EUROS TTC
DM2023-05	13/01/2023	LA CARAVELLE - COTISATION 2023 A L'IDDAC - 310 EUROS TTC
DM2023-06	"	LA CARAVELLE- ACHAT DE BILLETS VIERGES DE SPECTACLE POUR EDITION DES PLACES DE SPECTACLE- 139,20 € TTC
DM2023-07	"	MARCHE AVEC LA COMPAGNIE CIRQUE HIRSUTE- SPECTACLE AUX ETOILES A LA CARAVELLE - 4 087,70 EUROS TTC

DM2023-08

"

MARCHE AVEC LA COMPAGNIE REVOLUTION- SPECTACLE LES FORAINS A LA CARAVELLE - 6  
687,01 EUROS TTC

Ayant entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de ces décisions.

La secrétaire de séance,

Joëlle RUIZ



Le Maire,

Manuel MARTINEZ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Mise en ligne le 30.01.2023